

**Conseil Municipal du mercredi 23 septembre 2026 à 19 heures 00
Délibération N° 2026-0071**

L'an deux mil-vingt-six, le mercredi vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Plouégat Moysan légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Adam Philippe, Maire.

Présents :	ADAM Philippe, BRETON Joseph, BRIERRE Sandrine, CLOAREC Mickaël, FLOCH Emmanuel, JEAN Dominique, LE CALVEZ Maryline, LE DOYEN Yann, MELL Noémie, MELL Yvan, OMNES Emilie, PICHON Nathalie, SANTIER Julie.
Absents :	MORE Virgile
Procurations	LE GALL Jean-François donne procuration à CLOAREC Mickaël.
Afférents au conseil municipal :	15
Nombre de conseillers en exercice :	tous les conseillers en exercice
Présents :	13 votants et 1 procuration
Date de convocation :	17 septembre 2026
Secrétaire de séance :	SANTIER Julie

OBJET : Vente parcelle

Mr Le Maire indique que l'acquéreur de la parcelle ZH0233 souhaite se porter acquéreur d'une partie de la parcelle ZH0239 d'une superficie d'environ 413m2 jouxtant la parcelle ZH0233.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de vendre une partie du terrain communal cadastré ZH0239 au prix de 0.60 € le m². Le prix global sera fixé à la réception du document d'arpentage réalisé par le cabinet de géomètre.

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Les frais d'arpentage et de bornage et les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Le Secrétaire de séance,
Julie SANTIER.



Le Maire,
Philippe ADAM.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.